Le Courrier des Retraité-e-s

N° 56 novembre 2026

Fédération Générale des Retraité-e-s de la Fonction Publique

Section de la Manche

Les jeunes nous montrent la voie

L'entrée dans le mouvement social d'une nouvelle génération est toujours émouvante. Que nous dit le mouvement lycéen qui se déploie depuis septembre, à mille lieues des passions tristes des RN, Bolloré et consorts ? Il nous dit que l'égalité des droits, l'exigence d'un état et de services publics protecteurs et émancipateurs, la justice sociale sont plus que jamais au cœur des espoirs de cette jeunesse mobilisée. C'est bien ce qui déstabilise pouvoir et patronat qui considéraient ces « vielles lunes » comme définitivement enterrées, le gouvernement n'ayant donc comme réponse qu'une répression extrême.

Le gouvernement espérait sans doute, avant ce mouvement, pouvoir dérouler tranquillement son programme austéritaire pour s'attaquer au problème de la dette. Au lieu d'envisager le relèvement de la fiscalité des plus riches ou la suppression des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, celui-ci cherche au contraire , à travers le débat budgétaire maintenant engagé, à faire 54 milliards d'économies au détriment des salariés, des retraités et des services publics

Pour les retraité·es, la note risque d'être salée : l'objectif de 6 Mds d'euros d'économies à faire sur leur dos est annoncé par le pouvoir. Désindexation totale ou partielle des pensions, remise en cause de l'abattement fiscal de 10 %, augmentation de la CSG, toutes les hypothèses sont envisagées.

Comme les jeunes tentent de le démontrer, rien n'est gravé dans le marbre. A nous retraité-e-s de nous mobiliser également pour, en cette période pré-électorale, affirmer nos revendications et créer un rapport de forces favorable.

C'est tout le sens de la manifestation nationale des retraité-es du 19 novembre prochain. A nous d'y participer massivement et d'y porter nos revendications :

- indexation de toutes les pensions sur l'inflation
- rattrapage des pertes subies
- pour le maintien de l'abattement fiscal de 10%
- refus des restes à charge

Une grande partie de ce bulletin est d'autre part consacrée à la protection sociale complémentaire et à son évolution dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle s'éloigne de plus en plus de notre volonté de voir les risques couverts à 100% par une sécurité sociale basée sur les solidarités, intergénérationnelles notamment. Nous avons rencontré la MGEN de la Manche dont la communication à l'égard des retraité-e-s a été pour le moins défaillante quant au choix que ceux-ci doivent faire sous un ou deux ans entre contrat collectif ou solutions alternatives. Nous vous proposons d'en rendre compte lors de réunions publiques qui auront lieu le jeudi 28 01 à Coutances et mardi 02 02 à Cherbourg

SOMMAIRE

Page 1

EDITO

Page 2 et 3

PSC

Page 4

Réunions publiques **PSC**

Manif PARIS 19/11/26

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Une réforme décisive
Une réforme subie
Quelle conséquences ?
Quels choix pour les retraités de la Fonction Publique d'Etat ?

L'application de cette réforme de la PSC contenue dans la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, a été précisée par décret en 2022 ; elle est rentrée en application pour les actifs, au 01/05/2026. Les retraités ont deux ans, à compter de cette date pour opter ou non *pour l'adhésion à cette PSC (MGEN)* pour le contrat collectif MGEN, pour choisir leur niveau de protection...ou pour rester dans un contrat individuel MGEN , ou encore pour se tourner vers un autre opérateur (mutuelle, assurance, banque...). Les retraités partis après le 1er mai 2026 ont un an seulement pour faire ce choix

UN NOUVEAU REGIME DE PROTECTION SOCIALE...
L'objectif affiché de cette réforme est d'établir un nouveau régime de couverture des frais de santé et des risques de prévoyance.
Dans les faits, il y a rupture avec les principes fondateurs de la Sécurité Sociale établie en 1945 : pour faire face à ses besoins liés à son état de santé, chacun devra payer en fonction de ce qu'il coûte.

ABANDON HISTORIQUE DU PRINCIPE DE SOLIDARITE…
Les conséquences de ce découplage entre santé et prévoyance sont lourdes :
- rupture définitive avec l'objectif du 100 % Sécu
- rupture des solidarités intergénérationnelles
- fractionnement des risques avec multiplications des options...et des tarifs
- remise en cause d'une cotisation proportionnelle aux revenus : le droit à une couverture complémentaire est conditionné à l'équilibre comptable. A chacun de payer ce qu'il peut, en fonction de ses moyens et des risques liés à son état de santé, son âge...

UNE COTISATION AU « PANIER SOCLE » INJUSTE POUR LES RETRAITES
Pour les retraités , il n'est prévu aucune participation de l'employeur.
La cotisation forfaitaire pour le socle est d'autant plus défavorable que le revenu est bas. Elle ne tient pas compte du niveau de pension.
Cette cotisation évolue de 100 % à 175 % de la cotisation d'équilibre en fonction du nombre d'années depuis le départ en retraite.

	1ère année	2 ème année	3 ème année	4 ème année	5 ème année	6 ème année	7 ème année
	100 %	125 %	150 %	150 %	150 %	165 %	175 %
Montant de la cotisation en 2026	78,05€	97,57	117,08	117,08	117,08	128,79	136,59

DES PLAFONDS...QUI PEUVENT MONTER
Rien n'est figé ; si un trop grand nombre de retraités adhèrent au contrat collectif (et prolongent leur vie à la retraite!), « , le plafonnement à 175 % peut être revu à la hausse si le montant des « mécanismes de solidarité » dépasse 10 % du montant total des garanties des actifs. De même pour l'âge butoir de 75 ans qui pourrait être reculé.

DES COTISATIONS PLUS ELEVEES POUR LES AYANT-DROITS

Les cotisations des conjoints des retraités sont rattachées à l'âge : exit le plafond des 75 ans !
Ces cotisations diffèrent selon les ministères : exemple, pour l'EN, le Supérieur et le Sport, cela va de 98 € (moins de 60 ans) à 176 € à partir de 80 ans.

Le rattachement des enfants ou petits enfants se fait aux mêmes conditions que pour les actifs

Une absence totale de solidarité en matière de prévoyance

Les retraités ne sont pas éligibles au contrat prévoyance qui est prévu pour les seuls actifs.
Ils ont la possibilité de souscrire à des garanties additionnelles (frais d'obsèques , dépendance,...) sur un mode purement assurantiel avec des montants élevés, tarifés à l'âge.

Construire des perspectives : agir collectivement choisir individuellement

Cette réforme de la PSC impulsée sous le macronisme est une nouvelle accélération de la marchandisation de la complémentaire Santé.
La FGR continuera à s'opposer à cette dissociation de la couverture santé entre une couverture plancher et des options complémentaires peu solidaires, inégalitaires et, aussi, onéreuses.
Rien n'indique que la MGEN qui a remporté le marché de la PSC pour les fonctionnaires actifs le gardera à l'avenir.
La situation est différente pour les retraités FP qui auront à choisir leur opérateur sur un marché fortement concurrentiel. C'est une rupture historique qui place chacun devant des choix individuels en matière de santé. Cette logique assurancielle impose à chaque retraité de payer en fonction de ce qu'il ou elle coûte et à choisir une option santé et des garanties en fonction de ses moyens financiers. Avec, dans tous les cas, le risque de fortes hausses de cotisations dans l'avenir.

Initialement, les retraité.e.s étaient exclu.e.s du contrat collectif. Si l'action de la FGR et des organisations syndicales a permis d'ouvrir une brèche, opter pour le contrat collectif ne va pas de soi pour les retraité.e.s dans les conditions actuelles. D'ailleurs, le taux d'adhésion est faible dans les ministères ou la réforme est déjà en vigueur.

LA FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE
CONTRE CETTE REFORME QUI N'EST PAS LA NOTRE !

A son congrès national de Port Leucate en mai 2026, la FGR-FP a rappelé son opposition à l'organisation actuelle à deux étages de l'Assurance maladie avec des complémentaires onéreuses, inégalitaires et peu solidaires.
La FGR-FP entend agir en étroite collaboration avec les syndicats affiliés :

- pour apporter l'éclairage quant au choix individuel que chacun.e sera amené.e à faire dans le cadre d'**une réforme de la PSC qui n'est pas la nôtre.**
- pour rappeler que seule la Sécurité Sociale offre une couverture universelle en mutualisant le risque sur l'ensemble de la population sur la base d'un financement solidaire avec des cotisations proportionnelles aux revenus.
- pour faire vivre notre mandat d'une **Sécurité Sociale qui prend en charge à 100 %** tous les soins prescrits.

L'urgence est à l'explication, la confrontation sur les choix individuels et collectifs que nous aurons à faire.

Avant d'aborder ce « parcours du combattant », il est important de refuser toute précipitation, toute démarche sous pression et de prendre des décisions en connaissance de cause et en responsabilité.

Ce sera le sens des rencontres que les militants de la FGR-FP de la Manche vous proposeront à Coutances et à Cherbourg

RETRAITE-E-S ET MGEN :
QUELLES EVOLUTIONS ET QUELS CHOIX OPERER ?

Réunions publiques PSC
jeudi 28 01 à Coutances (14 h30 salle de la mairie)
mardi 02 02 à Cherbourg (14 h salle de la mairie déléguée de Cherbourg Octeville)

MANIFESTATION NATIONALE DES RETRAITE-E-S
A PARIS LE 19 NOVEMBRE 2026

Un bus a été retenu :

- Départ 6h15 de Cherbourg (cité de la mer))
- Arrêt au rond point du département à Saint Lô (7h15)
- Arrêt à l'aire de covoiturage de Guilberville (7h45)

Le coût par personne sera d'environ 60 euros

(30 euros pris en charge par la FGR FP pour les adhérent-e-s)

Inscriptions auprès de l'UD CGT 50: par téléphone : 02 33 20 41 89